



Questions sur ce que prend en charge la pension alimentaire

Par **Poulette83**, le **04/01/2018** à **15:18**

Bonjour,

Mes enfants sont majeur et encore scolarisés depuis 1 an ils vivent uniquement chez leur père.

J'ai donc fait une demande auprès du JAF afin qu'il établisse au plus juste le montant de la pension alimentaire.

Voici ce que dit le prononcé de l'audience qui a été rendu le 9 novembre dernier :

Fixe la somme totale de 200 euros par mois soit 100 euros par enfant pour contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants.

Dit que les frais liés aux activités scolaires et extra-scolaires seront partagés par moitié entre les parties sous réserve de ladite activité et de l'engagement de la dépense y afférente.

Pouvez-vous me dire si les frais de cantine et de transport scolaire sont à payer en plus des 200 euros de pension alimentaire ?

Que sont des frais liés aux activités scolaires ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **16:49**

Bjr,

En général, les frais extrascolaires peuvent concerner les activités sportives ou artistiques, les déplacements, cantine et autres afférents, centres aérés...